

GENOUILLEUX

# Éoliennes en Val de Saône : le calme avant la tempête ?

« Si on pose des éoliennes, on enquinque 20 000 habitants, on sait pourquoi on est contre », disent les représentants de l'Association de Protection du Patrimoine naturel du val de Saône.

En 2020, des démarches discretes ont eu lieu auprès d'agriculteurs et propriétaires du secteur, afin d'implanter un site éolien sur le territoire du Val de Saône. L'entreprise SAB, contactée à l'époque par nos soins, avait précisé avoir « identifié une zone potentiellement favorable au développement d'un projet éolien ». En phase préliminaire, elle n'était « pas en mesure de communiquer sur la faisabilité du projet ».

## Une association vent debout

Alors, une association s'est créée pendant l'été 2020. Forte de 400 membres, adhérente à la nationale regroupant 1 500 associations, elle a pour objet la protection du patrimoine naturel du Val de Saône, sur l'ensemble des neuf communes, pratiquement toutes dans le périmètre de la comcom Val de Saône Centre.

Depuis une distribution de tracts à l'automne, tout est calme. Trop ? Qu'en disent Henri Durand et Philibert d'Hotelans, respectivement président et vice-président de l'association ? Un expert leur a fait une projection d'implantation : « L'entreprise avait identifié trois zones, dont Genouilleux - Guéreins - Montceaux, la plus exposée, compte tenu de la position des éoliennes. C'est en effet ce secteur qui aurait bénéficié de vent ». Selon eux, les élus, en grande majorité, n'acceptent pas les éoliennes sur leur territoire. Il est vrai que le sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre



Philibert d'Hotelans et Henri Dunand, respectivement Vice-Président et Président de l'association protection du patrimoine naturel en Val de Saône. Photo Progrès/Christine AUBOUIN-DECROIX

sur le secteur. Saint-Étienne-sur-Chalaronne, qui ne peut totalement bannir les éoliennes via son PLU, prévoit d'en interdire prochainement sur certaines zones.

## La force de l'association : être prévenue de suite

L'association est-elle en sommeil ? « On est actifs dans un combat où on n'a pas d'adversaire identifié. Notre action est dissuasive. Nous sommes combattifs et nous avons des arguments. On sait pourquoi on est contre les éoliennes ». Et d'expliquer que les maisons seraient trop proches : « Si on pose des éoliennes, on enquinque 20 000 habitants. Notre campagne est belle, il faut la préserver ».

« Quant aux collectivités, elles ont moins de pouvoir qu'autrefois, les maires ne peuvent donner que leur avis. C'est le préfet qui autorise. Or, nombre d'agriculteurs que nous avons rencontrés sont contre ce projet [...]. D'ailleurs, les promesses de bail sont injustes. Toutes les obligations sont du côté des propriétaires ». À leur connaissance, aucune promesse n'a été signée jusqu'à présent. La crise sanitaire les a empêchés de soumettre leurs arguments à la comcom le 17 novembre 2020, mais ils sont toujours prêts à le faire.

De notre correspondante Christine AUBOUIN-DECROIX

Parmi toutes les sociétés concernées, seule Valeco a répondu à

nos sollicitations : « La société Valeco n'a aujourd'hui aucun projet éolien sur ce territoire ». Contactée, la comcom Val de Saône Centre n'a pas répondu dans les délais impartis. Contact de l'association : <https://www.patrimoinevaldesaone.org>

## PAS DE DOSSIER EN COURS SELON LA PRÉFECTURE

Les services de la préfecture, contactés, précisent qu'il « n'y a, à la connaissance du chef de l'unité départementale de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), pas de dossier en cours d'instruction actuellement ».

Ils indiquent que la construction et l'exploitation d'un parc éolien sont soumises, en général, à plusieurs réglementations en particulier au titre de code de l'énergie, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement. Selon les puissances et hauteurs, cela peut aller de la déclaration, à l'autorisation. Pour cette dernière, c'est en effet la préfecture qui autorise l'exploitation d'un parc éolien.

Cette autorisation est indispensable pour la réalisation d'une étude d'impacts et de dangers qui évalue les effets du projet sur l'environnement, avec enquête publique et avis des communes.

## Soutien de Laurent Wauquiez

L'association informe avoir contacté les grands candidats aux élections régionales et n'avoir obtenu que deux réponses. Une d'EELV qui souhaitait les rencontrer, une de Laurent Wauquiez qui a précisé qu'il soutiendrait toujours les communes et associations. Dans sa réponse adressée à l'association, il précise « qu'aucun projet éolien ne peut se faire sans l'aval des communes concernées ». Contacté par nos soins, le service communication de M. Wauquiez n'a pas répondu ce jour à notre sollicitation.